

Etat initial du site

Le projet de champ photovoltaïque sera implanté sur une partie du site de l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM, au Sud-Est du territoire de la commune de Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme (63), au lieu-dit « Puy-Long », en limite avec les communes de Lempdes et de Courmon d'Auvergne.

Les parcelles du cadastre de la commune de Clermont-Ferrand concernées par le projet sont celles affectées à « l'ancien site » dans l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2013 autorisant le VALTOM à étendre et à exploiter une ISDND :

Le projet est situé dans un contexte péri-urbain dans une zone agricole tampon entre les faubourgs Sud-Est de Clermont-Ferrand et les centres urbains de Lempdes au Nord-Est de Courmon d'Auvergne au Sud-Est.

Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

La zone d'exploitation de l'ISDND est divisée en 5 zones :

- Zone 1 et 2 ont été exploitées de 196 à 1997, en décharge brute jusqu'en 1995 puis après avec des prescriptions de CET ;
- Zone 3 a été exploitée de 1998 à 2004 ;
- Zone 4 a été exploitée de 2004 à 2009 ;
- Zone 5 est en partie encore en utilisation, sauf pour le casier n°1 exploité de 2009 à 2013 pour un volume indicatif maximal des déchets de 1 040 000 m³.

La zone d'implantation de la centrale correspond à l'ancienne zone d'enfouissement des déchets.

Présentation du projet

Le présent projet de centrale photovoltaïque d'une puissance de 4,9 MWc constitue la tranche 1 d'un projet global de deux centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 7,8 MWc.

Le centre d'enfouissement technique se situe dans une zone « N » du PLU dans l'emplacement réservé n°55. Les installations liées au centre d'enfouissement technique Puy Long permettant de valoriser l'énergie

produite sur ces sites, les dépôts ainsi que les affouillements et les exhaussements nécessaires à leur réalisation, sont autorisées.

Dans ce sens, l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le centre d'enfouissement technique en fin d'exploitation permet de redonner vie à un site dégradé dont les terrains sont condamnés. Ce projet est en totale cohérence avec les ressources naturelles du site puisque le centre du puy de dôme bénéficie d'une ressource solaire satisfaisante. L'installation photovoltaïque permet donc d'attribuer une double fonctionnalité au site.

L'énergie électrique produite permettra donc une valorisation de la surface du dôme. Ce procédé transforme donc des déchets enfouis en ressource énergétique. Concrètement, la tranche 1 du projet produira annuellement six millions de kWh- l'équivalent de la consommation de 3000 personnes (hors chauffage)- et permettra d'éviter le rejet de 1770 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

Afin de minimiser les travaux sur le dôme, certaines constructions sont communes aux deux projets, notamment le poste de livraison auquel seront raccordés les deux centrales photovoltaïques. Les chemins existants seront utilisés en priorité pour l'accès à la centrale, un chemin sera créé aux sud du site et permettra l'accès aux deux centrales photovoltaïques.

Conception et paysage

La centrale est composée de 21 896 modules, soit une surface 42 916 m² de modules photovoltaïques (à raison de 1,96 m² par module), disposés sur des tables en acier. L'ensemble composé des structures et des panneaux photovoltaïques, se situe dans une gamme de couleur à dominante entre le bleu moyen et le gris foncé.

La présence de l'aéroport de Clermont Ferrand à 2,5 km de la centrale nécessitera une étude d'éblouissement validée par la DGAC, au vue de l'orientation des modules sur le dôme, cela ne devrait pas impacter le projet.

Un poste de transformation est situé sur le site pour transformer l'énergie avant son injection sur le réseau. La façade aura un aspect d'enduit gratté RAL 6003. Les grilles et la porte sont métalliques RAL 6003. Les dimensions du poste de transformation seront de 6,2 m de longueur par 3 m de largeur et 3,6 m de hauteur, soit une emprise pour deux postes de transformation de 18,6 m².

Un poste de livraison est situé aux abords du site, au Nord. La façade du poste de livraison aura un aspect d'enduit gratté RAL 6003. Les grilles et la porte sont métalliques RAL 6003. Les dimensions du poste de livraison seront de 6 m de longueur par 2,5 m de largeur et 2,5 m de hauteur, soit une emprise de 15 m².

Une voie périphérique d'une largeur de 3 m est déjà existante. Néanmoins, une piste Sud du site et une aire de retournement seront créées. La terre végétale sera décapée en surface et une couche de matériau de type calcaire sera appliquée et compactée pour atteindre les portances réglementaires imposées notamment par le SDIS. Aucun travaux de reprofilage n'est prévu.

Un portail métallique existant, de couleur vert foncé (RAL 6073) et de 4 m de largeur sera fermé par un cadenas. Une clôture métallique déjà existante (grillage plastifié avec des mailles en forme de losange) de 2,5 m de hauteur et de couleur vert foncé (RAL 6073) sera présente.

La réserve incendie et le porteur incendie au Nord Est du site seront utilisés pour respecter les exigences du SDIS et pourront être utilisés en cas de défaillance sur la centrale.

Accès au site

L'accès au site pour la construction et l'exploitation se fera par la route communale connectée à la route départementale D772.



Etat initial du site

Le projet de champ photovoltaïque sera implanté sur une partie du site de l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM, au Sud-Est du territoire de la commune de Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme (63), au lieu-dit « Puy-Long», en limite avec les communes de Lemps et de Cournon d'Auvergne.

Les parcelles du cadastre de la commune de Clermont-Ferrand concernées par le projet sont celles affectées à « l'ancien site » dans l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2013 autorisant le VALTOM à étendre et à exploiter une ISDND :

Le projet est situé dans un contexte péri-urbain dans une zone agricole tampon entre les faubourgs Sud-Est de Clermont-Ferrand et les centres urbains de Lemps et au Nord-Est de Cournon d'Auvergne au Sud-Est.

Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

La zone d'exploitation de l'ISDND est divisée en 5 zones :

- Zone 1 et 2 ont été exploitées de 196 à 1997, en décharge brute jusqu'en 1995 puis après avec des prescriptions de CET ;
- Zone 3 a été exploitée de 1998 à 2004 ;
- Zone 4 a été exploitée de 2004 à 2009 ;
- Zone 5 est en partie encore en utilisation, sauf pour le casier n°1 exploité de 2009 à 2013 pour un volume indicatif maximal des déchets de 1 040 000 m³.

La zone d'implantation de la centrale correspond à l'ancienne zone d'enfouissement des déchets.

Présentation du projet

Le présent projet de centrale photovoltaïque d'une puissance de 2,8 MWc constitue la tranche 2 d'un projet global de deux centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 7,8 MWc.

Le centre d'enfouissement technique se situe dans une zone « N » du PLU dans l'emplacement réservé n°55. Les installations liées au centre d'enfouissement technique Puy Long permettant de valoriser l'énergie

produite sur ces sites, les dépôts ainsi que les affouillements et les exhaussements nécessaires à leur réalisation, sont autorisés.

Dans ce sens, l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le centre d'enfouissement technique en fin d'exploitation permet de redonner vie à un site dégradé dont les terrains sont condamnés. Ce projet est en totale cohérence avec les ressources naturelles du site puisque le centre du puy de dôme bénéficie d'une ressource solaire satisfaisante. L'installation photovoltaïque permet donc d'attribuer une double fonctionnalité au site.

L'énergie électrique produite permettra donc une valorisation de la surface du dôme. Ce procédé transforme donc des déchets enfouis en ressource énergétique. Concrètement, la tranche 1 du projet produira annuellement 3,4 millions de kWh. L'équivalent de la consommation de 1700 personnes (hors chauffage) et permettra d'éviter le rejet de 1019 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

Afin de minimiser les travaux sur le dôme, certaines constructions sont communes aux deux projets, notamment le poste de livraison auquel seront raccordés les deux centrales photovoltaïques. Les chemins existants seront utilisés en priorité pour l'accès à la centrale, un chemin sera créé aux sud du site et permettra l'accès aux deux centrales photovoltaïques.

Conception et Paysage

La centrale est composée de 21 896 modules, soit une surface 42 916 m² de modules photovoltaïques (à raison de 1,96 m² par module), disposés sur des tables en acier. L'ensemble composé des structures et des panneaux photovoltaïques, se situe dans une gamme de couleur à dominante entre le bleu moyen et le gris foncé.

La présence de l'aéroport de Clermont Ferrand à 2,5 km de la centrale nécessitera une étude d'éblouissement validée par la DGAC, au vue de l'orientation des modules sur le dôme, cela ne devrait pas impacter le projet.

Un poste de transformation est situé sur le site pour transformer l'énergie avant son injection sur le réseau. La façade aura un aspect d'enduit gratté RAL 6003. Les grilles et la porte sont métalliques RAL 6003. Les dimensions du poste de transformation seront de 6,2 m de longueur par 3 m de largeur et 3,6 m de hauteur, soit une emprise pour deux postes de transformation de 18,6 m².

Un poste de livraison est situé aux abords du site, au Nord. La façade du poste de livraison aura un aspect d'enduit gratté RAL 6003. Les grilles et la porte sont métalliques RAL 6003. Les dimensions du poste de livraison seront de 6 m de longueur par 2,5 m de largeur et 2,5 m de hauteur, soit une emprise de 15 m².

Une voie périphérique d'une largeur de 3 m est déjà existante. Néanmoins, une piste Sud du site et une aire de retournement seront créées. La terre végétale sera décapée en surface et une couche de matériau de type calcaire sera appliquée et compactée pour atteindre les portances réglementaires imposées notamment par le SDIS. Aucun travaux de reprofilage n'est prévu.

Un portail métallique existant, de couleur vert foncé (RAL 6073) et de 4 m de largeur sera fermé par un cadenas. Une clôture métallique déjà existante (grillage plastifié avec des mailles en forme de losange) de 2,5 m de hauteur et de couleur vert foncé (RAL 6073) sera présente.

La réserve incendie et le poteau incendie au Nord Est du site seront utilisés pour respecter les exigences du SDIS et pourront être utilisés en cas de défaillance sur la centrale.

Accès au site

L'accès au site pour la construction et l'exploitation se fera par la route communale connectée à la route départementale D772.

